



SYNDICAT NATIONAL
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Section Interdépartementale de
Meurthe-et-Moselle & Meuse



PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

« PCS et la place des EPCI »

Journée organisée par l'AFPCN, l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur, avec le soutien de l'Association des Maires de la Meuse, le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales.

Compte rendu

Le 14 novembre 2013

Au centre intercommunal Laxou-Maxéville, 23 rue de la Meuse, à Laxou (Meurthe-et-Moselle).

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| Rose-Marie FALQUE, Présidente de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle | 3 |
| Gérard FILLON, Président de l'Association des Maires de la Meuse | 3 |
| Agnès VIBERT, Représentante de l'Union Régionale de Lorraine du SNDGCT | 3 |
| Adeline KERGOURLAY-DUGAST, DSCGC, Ministère de l'Intérieur | 4 |
| | |
| Session 1 | 7 |
| | |
| L'élaboration et l'appropriation des PCS | 7 |
| Céline DETHIERE, Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle | 7 |
| Laurent SANTOS et Myriam BONNETON, Commune de Saint-Max | 7 |
| Louis VAGNERON, Maire de Charny-sur-Meuse | 7 |
| Gérard ABBAS, Maire de Fains-Veel | 7 |
| | |
| Session 2 | 17 |
| | |
| Le rôle des EPCI et les PICS | 17 |
| Gérald LAHSOK, Directeur général des services, communauté de communes du Tilleul | 17 |
| Isabelle BESANÇON, Chef de projets, Nantes Métropole Communauté urbaine | 17 |
| | |
| Session 3 | 19 |
| | |
| Les exercices et retours d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations | 23 |
| Sandrine ARNAUTOU, Directrice générale des services, Mairie de Pulnoy | 23 |
| Jean-Marc CLEMENT, Directeur général des services, Mairie d'Essey-lès-Nancy | 23 |
| Michel NICOLAS, Directeur général des services, Mairie d'Heillecourt | 23 |
| Charles ROBINOT, Ingénieur, Predict Services | 23 |
| | |
| Conclusion des échanges et conclusions générales | 31 |
| René FEUNTEUN, AFPCN | 31 |
| Adeline KERGOURLAY DUGAST, DGSCGC, Ministère de l'Intérieur | 31 |

Introduction

Rose-Marie FALQUE

Présidente de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle

Je vous remercie pour votre présence à cette journée d'échange organisée en étroite collaboration avec l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC), l'Association des Maires de la Meuse et la Section Interdépartementale Meurthe-et-Moselle et Meuse du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT). Cette journée comprendra plusieurs temps.

Tout d'abord, nous traiterons de l'élaboration et de l'appropriation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) : plus d'un tiers des communes du département de Meurthe-et-Moselle sont dans l'obligation de réaliser un PCS mais plus d'une centaine d'entre elles ne l'ont pas encore fait. Or aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes, nécessitant une réaction rapide (tempêtes, inondations, chutes de neige...). Le PCS est destiné à organiser une réponse pratique aux crises qui affectent les populations et non un document dont la vocation est l'archivage. Son appropriation est nécessaire.

Ensuite, nous évoquerons la mutualisation des moyens, notamment avec les intercommunalités. Comment faire pour que les communes membres s'approprient le PCS ?

Enfin, nous aborderons les mises en œuvre des PCS, en évoquant des situations qui ont donné lieu au déclenchement de ces derniers et en étudiant l'efficacité des dispositifs. Cette journée s'annonce riche en informations et en acteurs.

Gérard FILLON

Président de l'Association des Maires de la Meuse

Je représente un département éminemment rural mais la région regroupe à peu près tous les types de risques, en dehors du tsunami... Il est donc important que nous abordions cette question avec le plus grand sérieux. C'est une obligation légale mais aussi un devoir moral vis-à-vis de nos concitoyens. Au cours de cette journée, nous évoquerons le niveau intercommunal, qui permet souvent de mieux répondre aux risques constatés. Des retours d'expérience nous seront présentés et nous partagerons les informations sur les techniques de sauvegarde. Le panel des participants nous permettra d'échanger largement sur ces sujets, sachant que la région Lorraine a été touchée par différents phénomènes, comme les inondations, les éboulements... Je vous souhaite une bonne journée.

Agnès VIBERT

Représentante de l'Union Régionale de Lorraine du SNDGCT

Le SNDGCT est heureux d'être partenaire de cette journée. La convention que nous avons signée cette année avec l'association des Maires de Meurthe-et-Moselle permet des échanges fructueux entre les Directeurs Généraux et les élus. Peut-être signerons-nous une même convention avec l'Association des Maires de Meuse. Dans la commune de Champigneulle, où je suis DGS, nous avons élaboré un PCS, qui n'a pas encore eu l'occasion d'être éprouvé. Nous attendons beaucoup de cette journée pour connaître l'expérience de nos collègues en matière de mise en œuvre. Des membres du Syndicat témoigneront également du phénomène qu'ils ont connu en 2012 lorsque des orages violents ont frappé la Meurthe-et-Moselle. Je vous souhaite également une bonne journée.

Adeline KERGOURLAY-DUGAST
DSCGC, Ministère de l'Intérieur

Au nom du Directeur Général de la Sécurité Civile, je vous remercie pour l'organisation de cette journée, sur un thème qui nous tient à cœur. Il me revient de vous présenter un bilan chiffré de la réalisation des PCS. L'objectif n'est pas de multiplier le nombre de Plans à tout prix, mais plus les PCS seront nombreux à être réalisés et plus la gestion de crise sera fluide. Le PCS est le premier outil pour le maire, qui est le premier Directeur des opérations de secours, avant que le préfet ne prenne le relais. Plus la commune est préparée et plus la population est sauvée.

Sur les 36 711 communes du territoire français, métropolitain et outremer, 11 346 sont soumises à l'obligation d'élaboration d'un PCS. En juin 2013, 6 069 avaient respecté cette obligation, soit une progression de 21,3 % par rapport à 2012, où 5 005 communes avaient élaboré un Plan : 53,5 % des territoires sont couverts par des PCS. Le taux départemental le plus élevé est de 100 % et le plus faible de 5 %. En général, les PCS sont réalisés en réaction à un événement. Par ailleurs, notons que 1 402 communes non soumises à l'obligation ont réalisé un PCS.

Le PCS permet de fluidifier la mise en place de la chaîne de commandement et de traiter toutes les situations d'urgence sur le territoire de la commune, y compris pour un risque courant comme les orages. Il permet d'accompagner et de soutenir la population, par exemple en matière d'hébergement. Il structure également la solidarité entre les habitants. Le PCS permet d'assurer la continuité des missions communales en situation dégradée.

Au plan qualitatif, nous avons réalisé une étude auprès des préfetures. Quelques écueils ont été relevés. Le contenu des PCS est souvent hétérogène et pas toujours adapté (annuaires de crise peu exploitables ou non mis à jour...). Il apparaît également que la culture globale du risque est faible et que les dispositifs d'alerte et d'évacuation sont peu organisés. L'étude montre l'absence d'exercices permettant de vérifier la pertinence et le contenu opérationnel des PCS. Les préfetures peuvent vous accompagner dans la réalisation de ces exercices. Parallèlement, si les communes ne sont pas vigilantes, le recours aux cabinets de consultants extérieurs peut conduire à transposer des organisations inadaptées aux spécificités locales. Je vous encourage à créer un comité de pilotage et à désigner une personne au sein de la mairie pour réaliser le PCS, afin qu'elle rencontre les élus et les agents des collectivités, pour que ces dernières s'impliquent dans le Plan.

L'étude montre parfois certains manques d'implication des municipalités. Les maires exercent déjà beaucoup de missions et peuvent nommer des chargés de mission, qui n'ont aucun moyen. Or la personne désignée pour réaliser le PCS doit être soutenue par le maire, qui sera le premier contacté par le préfet en cas de crise. Un portage politique est nécessaire.

Pour leur part, les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) sont moins connus, alors qu'ils ont été créés par la loi de 2004 et le décret de 2005. Lorsqu'un PICS est mis en place, il peut abroger et remplacer tous les PCS des communes-membres de l'EPCI. Le PICS doit être approuvé par le Président et tous les maires de l'EPCI, qui déclenchent chacun le Plan en cas de crise et qui restent chacun également Directeurs des opérations de secours. On distingue trois niveaux d'implication des intercommunalités : l'EPCI dispose d'une gestion de crise intégrée à ses structures, l'EPCI intervient pour appuyer les communes dans la mise en place de leur PCS, l'EPCI met en place un PICS remplaçant les PCS. Les PICS sont encore très rares puisque seule une dizaine a été recensée.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la sauvegarde des populations fait partie des pouvoirs de police générale des maires, qui ne sont pas transférables au Président de l'EPCI. Pour les pouvoirs de police spéciale, la réforme ajoute une sixième compétence

transférable, en matière de défense extérieure contre l'incendie. Je vous remercie de votre attention.

Session 1

L'élaboration et l'appropriation des PCS

Céline DETHIERE

Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle

Laurent SANTOS

Adjoint aux travaux, Commune de Saint-Max

Myriam BONNETON

Directrice des services techniques, Commune de Saint-Max

Louis VAGNERON

Maire de Charny-sur-Meuse

Gérard ABBAS

Maire de Fains-Veel

Céline DETHIERE, Centre de Gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54)

Notre démarche a été lancée en 2006, par l'approbation par notre Conseil d'administration de la mise à disposition de préventeurs au profit des collectivités souhaitant élaborer leur document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et leur PCS. Une première collaboration a été conduite entre 2007 et 2010 avec la société Risk-Partenaire. Depuis, nous travaillons avec la société Gerisk, cabinet spécialisé dans la gestion et la prévention des risques, basée en Isère. Un marché à bons de commande est passé pour toutes les communes du département, ce qui permet d'obtenir des tarifs attractifs.

Une formation de deux jours sur la méthodologie, la réglementation et la mise en place des exercices de simulation de PCS a été dispensée aux préventeurs du Centre de Gestion. Ces derniers assurent la partie opérationnelle de l'élaboration des documents, dont le prestataire assure la formalisation. En Meurthe-et-Moselle, 234 communes sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS : 124 l'ont fait, 12 communes ont réalisé un PCS alors qu'elles n'en avaient pas l'obligation et quatre nouveaux PCS sont en cours de réalisation. Les événements climatiques du début 2013 et les inondations de 2012 nous rappellent que la prévention des risques majeurs est un enjeu important pour les communes et leurs usagers. Il convient donc d'informer et sensibiliser les populations, et leur apprendre quels sont les bons comportements à adopter.

Deux fois par an, le CDG 54 transmet aux communes du département un courrier leur rappelant qu'il est important de prendre en compte les risques majeurs sur leur territoire communal et de réaliser le DICRIM et/ou le PCS.

En vue de la réalisation du PCS, la collectivité doit compléter différents documents avant l'intervention du préventeur : questionnaire, outils opérationnels, alerte, hébergement, matériels nécessaires au poste de commandement communal, annuaire de crise... Ensuite, l'intervention du préventeur dure de quatre à cinq heures : elle prend la forme de différentes présentations et débouche sur l'établissement d'un diagnostic des risques et d'organisation communale. Les données recueillies sont alors transmises à Gerisk, en vue de l'élaboration du document opérationnel, qui est soumis à la validation de la commune. Le préventeur réceptionne les documents opérationnels.

Entre 2006 et 2010, nous avons réalisé 22 DICRIM et 9 PCS. Depuis juin 2010, les chiffres sont respectivement de 98 et 41.

Pour l'avenir, l'objectif est d'accompagner les communes, afin que toutes celles qui sont concernées remplissent leurs obligations et puissent faire face en cas de crise. Un accompagnement doit être prévu également pour la mise à jour des PCS.

Laurent SANTOS, Commune de Saint-Max

Saint-Max est une commune de 10 000 habitants située dans la banlieue Est de Nancy. Elle est rattachée à la Communauté urbaine du Grand Nancy depuis 1996. Saint-Max est basée sur la rive droite de la Meurthe : les travaux de canalisation menés depuis la fin des années 1980 ont enrayé les inondations, même si le risque existe encore en cas de ruissellement important, en raison des nombreux ruisseaux souterrains. Les 21 et 22 mai 2012, un orage a provoqué des pluies diluviennes qui ont submergé plusieurs rues et engendré plusieurs millions d'euros de dégâts. La mise en œuvre du PCS a été budgétée par notre commune en 2012 et le CDG 54 a été missionné. Le pilotage du dossier est assuré par le service Urbanisme. Les premiers fichiers ont été adressés à la ville au début du mois de mai 2012.

Myriam BONNETON, Commune de Saint-Max

Un tiers du territoire de Saint-Max a été inondé dans la nuit du 21 au 22 mai 2012. Dans un premier temps, nous avons mobilisé trois élus et cinq fonctionnaires. Le reste du personnel, soit une centaine de personnes, n'est intervenu en renfort que le matin, ce qui nous a permis de conserver des forces vives pour la journée. En l'absence de PCS, nous avons appliqué des mesures de bon sens et nous avons fait le tour des quartiers pour rassurer les populations et constater les dégâts. Au petit matin, nous avons affecté les enfants de l'école maternelle inondée vers d'autres établissements. La première journée, nous avons mis notre activité classique en veille et nous avons créé une cellule d'accueil pour servir des repas chauds. Nous n'avons pas de problèmes d'hébergement. La Communauté urbaine du Grand Nancy a beaucoup participé au dispositif, notamment pour le ramassage des encombrants, la vérification des réseaux...

En octobre 2012, le Comité de pilotage a reçu le Centre de Gestion. Nous avons conçu un organigramme de crise reposant sur un tandem élu/fonctionnaire. Le 24 octobre dernier, le PCS a été présenté à tous les membres des cellules de crise, dont chacun dispose d'une version informatisée et peut avoir accès à une version papier. Nous organiserons un exercice prochainement.

Lors des inondations de 2012, nous avons manqué de concertation, d'organisation, de moyens matériels mobilisables rapidement, ainsi que d'un annuaire, d'un recensement de nos équipements et de leurs capacités. Nous avons agi de façon permanente mais sans réflexion concertée. Nous aurions gagné beaucoup de temps en connaissant mieux nos moyens. De plus, nous avons constaté que les élus mobilisés étaient ceux qui étaient dans le secteur inondé car ils avaient eu l'information les premiers.

Louis VAGNERON, Commune de Charny-sur-Meuse

Charny-sur-Meuse est un petit village de 580 habitants, situé à six kilomètres au Nord de Verdun. Le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), établi par la préfecture en 2006, a fixé les risques suivants pour la commune : inondations, mouvements de terrain, engins de guerre et érosion des berges. Mon prédécesseur avait demandé que les plans soient établis par la Communauté de communes, qui a refusé, au motif que le maire est le seul responsable de la sécurité de ses administrés. En 2008, j'ai repris le flambeau et je me suis attaqué à ces démarches. La même année, la préfecture a convoqué tous les maires pour leur

présenter le risque Inondation et le site Vigicrués (<http://www.vigicrués.ecologie.gouv.fr>). Ces informations m'ont permis de déménager l'emplacement de mon terrain de camping.

Dans le cadre du PCS, nous avons établi une fiche « Action » par type de risque. Pour les inondations, il est indispensable de disposer d'une cartographie exacte du terrain et de suivre le niveau de la Meuse dans les communes en amont sur le site Vigicrués. Pour les tempêtes, nous vérifions les échafaudages et les personnes, éventuellement exposées en raison de leur activité professionnelle, sont prévenues. Pour les engins de guerre, nous travaillons avec la Protection civile. Pour les relogements en cas d'incendie ou d'accident, j'ai passé des accords avec deux hôtels de Verdun. En cas de panne électrique, nos ordinateurs ne fonctionnent plus et nous devons donc disposer d'une version papier de notre PCS. J'ai acheté trois petits transformateurs 12/220 volts, qui nous permettent de travailler dans une voiture avec un ordinateur portable.

L'an dernier, j'ai déclenché mon PCS car l'eau a été déclarée non-potable un soir à 18 h 30. Nous avons donc prévenu les habitants et nous avons fait un stock d'eau dans un supermarché avec lequel nous disposons d'une convention à l'époque. Pour l'assainissement, je dispose d'une convention avec les agriculteurs pour stocker momentanément les eaux usées dans leurs cuves, en cas de coupure d'électricité. Des particuliers se sont portés volontaires pour nous aider en cas de problème, ainsi que des associations, qui nous font bénéficier de leurs moyens. Si ces aides ne suffisent pas, je fais appel au département.

Louis VAGNERON présente les différentes fiches du PCS de Charny-sur-Meuse.

Pour la surveillance du fleuve, j'ai transmis différentes consignes au gérant du camping, qui doit notamment vérifier le niveau de la Meuse sur le site Vigicrués tous les matins. En cas d'anomalie, le gérant doit m'avertir et une alerte est lancée aux campeurs. Auparavant, nous n'évacuons les campeurs que lorsqu'ils avaient les pieds dans l'eau. Maintenant, nous évacuons préalablement. Cette année, nous avons connu une crue importante à la fin du mois de mai et le terrain de camping a été fermé durant une semaine après l'évacuation. Toute la zone était inondée, ce qui n'était pas arrivé depuis juin 1983.

Une vingtaine d'engins explosifs est découverte tous les ans et je fais intervenir les démineurs trois ou quatre fois par an. Nous disposons de formulaires dans le PCS et nous les envoyons par fax à la Protection civile. En cas d'urgence, nous appelons les démineurs de Metz, ainsi que les gendarmes.

Une autre fiche du PCS concerne le plan Incendie. Les sapeurs-pompiers de Verdun disposent d'un dossier contenant le plan du village, la localisation des bornes Incendie et des cuves d'eau. Ces dernières ne sont pas connectées au réseau d'alimentation de la commune, afin de ne pas polluer l'eau courante. Les pompiers doivent donc installer un raccord entre la borne et la cuve.

En conclusion, le DICRIM est réservé à l'information de la population, alors que le PCS est destiné aux services de secours communaux, ainsi qu'au maire, aux adjoints, aux conseillers et aux secrétaires. Tous les habitants situés dans les zones à risque m'ont transmis leurs mails, leurs numéros de téléphone. Nous avons établi le DICRIM pour répondre à la demande de la préfecture et nous l'avons actualisé depuis. En la matière, il convient de tenir compte des moyens financiers limités des petites communes : l'établissement de ce genre de document doit pouvoir se faire gratuitement. Par ailleurs, que le document soit satisfaisant ou pas, il relève toujours de la responsabilité du maire. Pour ma part, j'utilise le PCS pour alerter les personnes, surtout dans le cadre de la prévention, et les habitants des zones inondables disposent du matériel nécessaire pour faire face à une éventuelle crue (sacs de sables, bâches, madriers, pompes...).

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Merci pour ce témoignage plein de bon sens, qui montre comment les situations sont vécues sur le terrain dans les communes de cette taille, qui sont au nombre de 25 000 en France.

Gérard ABBAS, Commune de Fains-Veel

La commune de Fains-Veel est issue de la fusion, en 1973, des communes de Fains-les-Sources et de Veel. Elle est suburbaine de Bar-le-Duc et elle est traversée par l'Ornain, ainsi que par trois axes de circulation : la D994, la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg, surtout utilisée maintenant pour le transport des marchandises, ainsi que le canal de la Marne au Rhin. Fains-Veel regroupe environ 1 400 habitants, ce qui en fait l'une des plus peuplées de la Meuse.

Au sein de la commune, différents risques ont été identifiés, nécessitant la mise en place d'un PCS. Le premier est l'inondation des plaines, des prairies sur lesquelles paissent les bovins ou des espaces accueillant les gens du voyage. Des arrivées inopinées d'eau pourraient nous conduire à lancer une évacuation. Le deuxième risque est lié aux mouvements de terrain et aux effondrements : une faille a été identifiée sur le plateau. Le risque suivant dépend du transport des matières dangereuses sur les axes de circulation que j'ai évoqués précédemment.

Nous avons commencé par mettre en place un DICRIM, ce qui nous a permis d'informer la population sur les risques. Ce document intègre les risques naturels et technologiques. De fait, nous sommes sensibilisés depuis la tempête de 1999 mais aussi en raison des problèmes de ruissellement d'eau, notamment en cas d'orages estivaux importants. Nous avons informé le public sur les moyens de communication qui seraient utilisés pour les avertir d'éventuels risques. Pour transmettre l'information, nous pouvons avoir recours aux transports urbains, sonner le tocsin des deux églises, utiliser des véhicules munis de haut-parleurs ou souscrire à des abonnements proposés par les opérateurs téléphoniques. Le DICRIM a été distribué dans tous les foyers. A titre d'exemple, lorsqu'un coup de vent est annoncé, nous avertissons que le stade municipal sera fermé.

Nous avons mis en place le PCS en juillet 2012. Les mesures associées au Plan font apparaître un besoin d'organisation supplémentaire, sachant que l'Etat se décharge de plus en plus sur les communes dans ces domaines. Pour la commune de Fains, nous avons déjà recensé tous les contacts et les moyens matériels qui pourraient être réquisitionnés. En revanche, la méthodologie à suivre n'était pas décrite. Nous avons lancé le processus d'élaboration du PCS lors de l'arrivée d'un nouvel agent de police municipale, ancien gendarme, notamment pour valoriser son action vis-à-vis de la population. A cette occasion, cet agent a approfondi sa connaissance de la commune, grâce aux recherches qu'il a dû effectuer sur ce qui s'était passé au cours de ces 30 dernières années.

Nous avons sans doute pris davantage de temps qu'il n'en aurait fallu pour réaliser le PCS. L'agent de police a pris connaissance de tous les documents juridiques nécessaires pour s'imprégner des obligations à respecter. Il s'est appuyé sur le plan ORSEC pour recenser le matériel disponible au sein de la commune. Il a consulté Internet où des communes ont mis à disposition leurs PCS, ce qui peut être d'excellentes sources d'information. L'agent a réalisé également un inventaire exhaustif des entreprises de travaux public et du matériel, voire des employés, qui pourraient être réquisitionnés en cas de besoin. Toutes les ressources disponibles en matière d'hébergement et d'alimentation ont été contactées. Parallèlement, des fiches « Action » ont été établies pour chacun des risques.

Nous avons intégré au PCS des composantes qui ne sont pas liées aux risques majeurs : le grand froid, la canicule, les coups de vent... En matière d'assainissement, nous utilisons des pompes de relevage. Si ces dernières tombent en panne, l'évacuation se fait dans les habitations, ce qui est particulièrement désagréable. En cas de coupure de courant, nous

avons donc prévu des groupes électrogènes pour chaque pompe de relevage, grâce aux subventions auxquelles nous avons accès en 1995.

Le PCS regroupe les cartographies par type de risques, notamment ceux liés au bassin d'épandage des eaux de l'Ornain, à la canicule, au grand froid, aux coupures d'électricité, ainsi que le dispositif opérationnel à mettre en œuvre en cas de crise... Il inclut également l'annuaire des professionnels. En 2007, nous avons envisagé de mettre en place une réserve communale de sécurité civile. Une quinzaine de personnes s'étaient spontanément portées volontaires pour faire partie de cette réserve. Toutefois, nous n'avons pas donné suite car nous ne disposions pas de document de référence. Le PCS devrait nous permettre de réactiver cette réserve et d'identifier des personnes qui se rendront disponibles en fonction du risque, même si mon espoir est que nous n'ayons jamais à mettre en œuvre le PCS.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Bar-le-Duc se situe dans une vallée et dispose, à ses deux extrémités Nord et Sud, de cinq nœuds de communication. Or les petits incidents n'entraînent pas de grosses catastrophes ; seulement au cinéma. Il y a 30 ans, une voiture a calé sur la voie ferrée Paris-Strasbourg. Le train de marchandise a déraillé et ses wagons sont tombés dans le canal de la Marne au Rhin, bloquant ce dernier. Au final, durant plusieurs jours, tous les axes de circulation étaient impraticables en raison de ce sinistre.

Plus globalement, il se pose la question de notre capacité à établir les documents nécessaires et de l'intérêt de faire appel à des cabinets extérieurs. Ce sujet mérite d'être évoqué, notamment pour déterminer ce que ces cabinets peuvent nous apporter pour établir les Plans.

Gérard ABBAS, Commune de Fains-Veel

Lorsque nous avons établi notre PCS, nous avons transféré à la communauté d'agglomération la possibilité de mettre en place un plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Les consultants peuvent intervenir à ce niveau. En revanche, le travail effectué par les communes ne doit pas être ignoré, sous peine que leurs représentants ne soient pas présents le jour où le Plan devra être activé. De fait, le maire reste responsable sur son territoire. Il convient donc de travailler de façon communale.

Alain CAULE, Commune d'Ecrouves

Je félicite les maires qui ont témoigné. En effet, avec très peu de moyens, ils font beaucoup. Ils constituent un exemple à suivre et à encourager. Qu'en est-il du rôle de l'Etat ?

Adeline KERGOURLAY-DUGAST, Ministère de l'Intérieur

Avant d'être à la Direction Générale de la Sécurité Civile, j'étais chef de Service de Protection Civile en département. Je vous confirme donc que la Direction Générale encourage les préfetures à informer les mairies. En Seine-Saint-Denis, où seulement 40 communes sont concernées, nous organisons des réunions régulières pour les informer des évolutions et sur la façon d'organiser le PCS. Aujourd'hui, je continue à essayer d'accompagner au maximum mes collègues. Les maires peuvent contacter directement la Direction Générale de la Sécurité Civile, notamment pour obtenir de la documentation, ou s'informer auprès d'associations comme l'AFPCN, le CEPRI (Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation), le réseau Idéal Connaissances ou l'IRMa (Institut des Risques Majeurs) dans la région grenobloise. Les maires sont responsables des mesures prises et nous devons les accompagner dans ce cadre.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

La Meuse regroupe 500 communes, avec peu d'habitants, alors que certaines font pourtant face à de nombreux risques. Nous avons donc besoin du soutien de toutes les personnes référentes du département.

Gérard LANDRAGIN, IHEDN Lorraine

Il serait intéressant que la question des indemnisations soit abordée. En effet, une grande partie des catastrophes se règle par la suite, grâce au système assurantiel. Existe-t-il des pénalités sur les indemnisations ou les primes en cas d'absence du PCS comme avec le plan de prévention des risques (PPR) ?

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Vous soulevez une vraie question, qui montre l'inadéquation entre notre capacité à assumer des responsabilités transférées par l'Etat, qui nous dépassent, et les conséquences financières souvent induites.

Rose-Marie FALQUE, Association des Maires de Meurthe-et-Moselle

Il est évident que notre responsabilité est en jeu lorsque nous avons l'obligation d'établir un PCS.

Adeline KERGOURLAY-DUGAST, Ministère de l'Intérieur

La question de la responsabilité pénale doit être envisagée en amont de la question assurantielle. En effet, en cas de difficulté, le juge vérifiera si le maire a établi ou non le PCS. Toutefois, il a été dit tout à l'heure que l'établissement de ce dernier ne modifiait pas forcément la façon d'agir et qu'il permettait parfois simplement d'intervenir de façon plus sereine. Il est donc possible de prouver au juge que différentes dispositions ont été prises, qui s'apparentent à un PCS. Au sein de la Direction de la Sécurité Civile, je ne dispose d'aucun autre moyen de pression sur les communes que de rappeler que la responsabilité pénale peut être recherchée ou le recours au système assurantiel mis en œuvre. En période électorale, les administrés peuvent indiquer au maire qu'ils ont été moins bien remboursés parce qu'il n'a pas respecté ses obligations.

Gérard LANDRAGIN, IHEDN Lorraine

Par le passé, lorsque les communes, qui en avaient l'obligation, n'engageaient pas de PPR, les franchises étaient automatiquement augmentées. En quelques mois, le nombre de prescriptions de PPR avait sensiblement progressé, sans pour autant que les PPR soient instruits. Nous pouvons imaginer qu'à l'avenir, en fonction de la réforme du système assurantiel, le nombre de PCS déclarés ou établis progressera, sans que ces Plans n'aient forcément de sens. Les ajustements doivent intervenir dans le temps.

Pascal SEYLLER, Préfecture Meurthe-et-Moselle

Je vous confirme l'implication de la préfecture de Meurthe-et-Moselle dans la rédaction des PCS. En effet, nous sommes en lien avec le Centre de Gestion et nous aidons les communes à rédiger les documents. Dans ce cadre, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) est prêt à accompagner les communes pour réaliser un exercice de PCS et tous ceux qui souhaiteraient visiter le centre de crise de la préfecture de Meurthe-et-Moselle peuvent me contacter.

Frédérique BAUSSAN, Commune de Metz

Le DICRIM est l'un des premiers éléments communiqués à la population. Comment le PCS doit-il être communiqué ? Pour notre part, nous prévoyons de supprimer l'annuaire opérationnel avant la communication en question.

Adeline KERGOURLAY-DUGAST, Ministère de l'Intérieur

Les éléments liés à l'annuaire de crise, qui sont souvent des numéros de téléphone portable ou des adresses, doivent être retirés du PCS avant communication. Les autres informations peuvent être communiquées et il est bon d'assurer la publicité du PCS, notamment si vous souhaitez créer une réserve communale de Sécurité Civile. Il est important, en cas de distribution du DICRIM aux habitants, de vérifier qu'un exemplaire soit automatiquement remis aux nouveaux résidents et qu'ils soient invités à consulter le PCS en mairie.

Charles ROBINOT, Predict Services

Certaines communes ont été assistées par Predict Services, dans le cadre d'un partenariat en place depuis 2011 avec l'assureur mutualiste Groupama. Ce partenariat a permis la création d'un outil d'aide à la décision dans le cadre de la gestion de crise et offre un accès à une plateforme Internet, sur laquelle la commune peut réaliser un plan d'action synthétique pour réagir en cas d'inondation, de tempête ou de fortes chutes de neige. Le partenariat concerne 20 000 communes en France. Le service est gratuit et permet, au moins pour les problématiques les plus simples, de disposer rapidement d'un plan d'action.

Jean-Marie PALLOT, Commune de Bayon

Nous sommes encadrés par deux cours d'eau : la Moselle et un petit ruisseau, l'Euron. Pour établir notre PCS, je me suis adressé à la Préfecture de Meurthe-et Moselle pour signaler que l'Euron n'était pas pris en compte dans le cadre du risque d'inondation. La Préfecture m'a indiqué que ma remarque était pertinente et que je devais m'adresser à la Direction Départementale des Territoires (DDT) à Lunéville, qui m'a confirmé que l'Euron n'apparaissait pas dans les plans. Quel service peut-il accepter notre demande pour qu'une évolution intervienne à ce niveau ?

Pascal SEYLLER, Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Un travail est en cours avec différents services, notamment la DDT et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). De fait, certaines rivières sont surveillées et d'autres non, l'Euron en fait malheureusement partie. Le travail prend la forme d'une mutualisation des connaissances respectives, afin d'établir une cartographie qui sera partagée avec les collectivités.

Rose-Marie FALQUE, Association des Maires de Meurthe-et-Moselle

L'Établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon est en cours de mise en place et nous assistons également à l'émergence des TRI (Territoires à Risques importants d'Inondation). Je rejoins votre inquiétude. Les petits ruisseaux, dont nous savons dans nos communes qu'ils sont souvent la cause première des soucis des riverains, ne sont pas indiqués sur les cartographies, ni surveillés.

Claude JEANDIDIER, Commune de Maron

J'ai rédigé le PCS de la commune, en trois volumes. Ne disposant pas de service technique au sein de la commune, le document est dans un tiroir et je constate aujourd'hui que je dois le mettre à jour puisque sa rédaction remonte à cinq ans. Les services de la Préfecture pourraient-ils nous relancer tous les ans pour réaliser cette actualisation ?

Hervé BILLIET, Consultant

Un consultant peut accompagner une commune tout au long de sa démarche et lui proposer une solution personnalisée. En revanche, la demande doit être formulée très précisément. L'objectif est-il de rédiger un document ou d'accompagner ?

Rose-Marie FALQUE, Association des Maires de Meurthe-et-Moselle

Dans le cadre du PCS, le Centre de Gestion nous envoie de très nombreux documents et nous accompagne par la suite. Il ne réalise pas le PCS à notre place.

Céline DETHIERE, Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle

Notre objectif n'est pas de fournir un document définitif mais d'accompagner la collectivité, grâce à un comité de pilotage. Les cadres que nous fournissons sont très fortement adaptés à la collectivité.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Vous êtes des facilitateurs.

Céline DETHIERE, Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle

Tout à fait. Nous restons même à la disposition des communes plusieurs années après la réalisation du PCS.

Jean-Pierre DURAND, Commune de Saint-Amé

La création du plan de prévention du risque inondation de la Moselotte et de ses affluents a permis de disposer d'une bonne base de travail, afin de réaliser les PCS dans les Vosges, en intégrant les eaux de ruissellement, qui créent de plus en plus de problèmes en raison de l'urbanisation plus ou moins forcée. Par ailleurs, la qualité d'un PCS dépend de sa réactivité.

De la salle

Les consultants ne doivent pas être présents pour rédiger les PCS mais pour « tenir le stylo ». Ils proposent des astuces, afin d'accompagner les collectivités, notamment quant à l'ergonomie du document. Par ailleurs, il est intéressant de créer un comité de mise à jour du PCS au sein des communes de grandes tailles. Pour les communes de plus petite taille, il convient d'inscrire la mise à jour dans la fiche de poste d'un agent municipal.

Afin de rédiger un PCS, il faut prévoir quatre à six rencontres avec le bureau d'études. Un accompagnement par mail ou téléphone n'est pas bénéfique car il ne débouche que sur un copier-coller des mesures d'autres PCS.

De la salle

Sommes-nous obligés d'établir un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ?

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Contactez les services de la Préfecture pour déterminer quelle est la problématique de votre commune et quel est votre degré d'obligation. Dans tous les cas, si vous en avez l'opportunité, établissez un DICRIM et un PCS. Ce sont deux documents associés, qui ont de nombreux points communs depuis la loi de 2004. Le DICRIM contient de l'information sur les risques, sur la base du dossier départemental. Le PCS regroupe les aspects liés à la vigilance, à la veille, à la

préparation et à l'intervention en cas de crise. La recommandation est de regrouper les deux documents, même si des options différentes peuvent être choisies, lorsque cela est cohérent.

Session 2

Le rôle des EPCI et les PICS

Gérald LAHSOK

Directeur général des services, Communauté de communes du Tilleul

Isabelle BESANÇON

Chef de projets, Nantes Métropole Communauté urbaine

Gérald LAHSOK, Communauté de communes du Tilleul

La Communauté de communes du Tilleul, dans le Territoire de Belfort, est un ensemble rural de 5 000 habitants, qui passera le cap des 10 000 habitants au 1^{er} janvier suite à une fusion. Nous avons établi le premier plan intercommunal de sauvegarde (PICS) sur le territoire national, en cherchant à être pragmatiques. J'ai beaucoup apprécié le propos de Monsieur le maire de Charny-sur-Meuse. Vous vous présentez comme le maire d'une petite commune mais vous avez conduit une grande action.

Nous faisons face à des risques d'inondation, à un risque nucléaire – la centrale de Fessenheim est située à moins de 100 kilomètres et construite sur une faille – mais aussi au risque lié aux engins de guerre. Lors d'une réunion de bureau, un maire a présenté un cédérom fourni par la Préfecture, qui invitait les maires à rédiger un PCS. La démarche étant lourde et complexe, nous avons décidé qu'elle pourrait être conduite par l'intercommunalité car cette dernière est un vecteur de facilitation.

Nous aurions pu faire appel à un bureau d'études mais le coût semblait trop élevé aux élus. J'ai donc été désigné pour mener la démarche. Pour ce faire, j'ai demandé des moyens, c'est-à-dire d'être entouré par des gens connaissant le territoire. Un comité de pilotage a été créé, regroupant un fonctionnaire recruté spécialement, trois élus, le Président et moi-même. La mission devait durer six mois et a été prolongée de trois mois. Il est positif que les Centres de Gestion participent à la tâche. En effet, tous les outils qui peuvent être fournis sont les bienvenus.

À propos du désengagement de l'Etat, nous réalisons tous le même bilan. Pour autant, je ne suis pas certain que les documents seraient aussi pratiques s'ils étaient rédigés à un niveau supérieur. L'échelon local est donc l'un des plus pertinents. Notre chargé de mission a rencontré différents partenaires : SDIS, services préfectoraux, gendarmeries, pharmacies, médecins... L'agent doit disposer d'un esprit de synthèse. Après ces différentes rencontres, un diagnostic aussi exhaustif que possible doit être établi.

Ensuite, la question était de déterminer si nous souhaitions disposer d'un PCS pour chaque commune ou si nous étions prêts à rédiger un PICS venant se substituer à ceux de nos 13 communes. Nous avons choisi la seconde solution, en établissant le document sous la forme d'un classeur, qui regroupe différentes informations. Nous avons décrit les risques majeurs présents sur le territoire puis rappelé de façon exhaustive les dispositifs généraux de la loi en matière de responsabilité des élus.

La partie suivante du PICS est un classeur qui détaille l'organisation communale par le biais de 13 fiches différentes, notamment en matière de mise en place de la cellule de crise par les maires concernés ou le préfet. Cette cellule de crise se compose d'une Direction des

opérations (le maire, ou son remplaçant s'il n'est pas sur le territoire), d'une cellule de coordination et d'une cellule d'opération, qui se rend sur le terrain. Chaque village est découpé en différents secteurs. Dans ce cadre, le rôle de l'intercommunalité est de faciliter le déroulement des opérations, notamment grâce aux matériels qui ont été listés de façon exhaustive. Nous disposons d'un annuaire d'urgence, qui se compose des numéros essentiels (pompiers, préfecture...), d'un annuaire des lieux d'accueil (salles des fêtes...), d'un annuaire des ressources locales (infirmiers...) et d'un annuaire des lieux d'hébergement. Le PICS contient également des modèles d'arrêtés de réquisition.

En dernière partie, le document comprend une main courante. En effet, il est important de disposer d'un retour d'expérience et de les analyser avant les évènements suivants.

Après les neuf mois de rédaction du PICS, notre satisfaction est de ne pas avoir eu à l'utiliser à ce jour. La démarche a été considérée comme positive par nos élus et par les administrés, qui étaient heureux de constater que le coût n'était pas financé par leurs impôts. Nous avons un regret : nous n'avons pas assez communiqué auprès des élus et de la population lors du changement de mandat. Les supports dont nous disposons sont intéressants (papier, clé USB, site Internet...). L'établissement d'un PICS est donc possible et ne coûte pas très cher.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Vous avez indiqué que vous aviez décidé un transfert de compétences. Comment ce transfert s'est-il effectué ? Quelles sont les compétences perdues par les maires et quelles sont celles que l'EPCI gère directement ?

Gérald LAHSOK, Communauté de communes du Tilleul

Cette question renvoie à la principale carence de la loi, qui est relative aux responsabilités respectives. Dans tous les cas, le maire est entièrement responsable, même s'il délègue. Plutôt que de transfert de compétences, il convient donc de parler d'habilitation de l'intercommunalité pour apporter son soutien.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Que pensent les services préfectoraux de cette notion ?

Michel LACOTE, Préfecture de la Meuse

Pour les services de la Préfecture, l'interlocuteur en matière de sécurité civile est le maire, qui est le Directeur des opérations de secours selon la loi. Or, en Meuse, certaines collectivités se reposent sur une CODECOM pour établir leur PCS. Mon inquiétude est que le maire s'exonère à cette occasion des responsabilités qui sont les siennes. Nous devons rencontrer les élus pour leur rappeler leurs obligations : un Plan doit correspondre aux risques de la commune.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Je pense que nous sommes au cœur du problème.

Gérald LAHSOK, Communauté de communes du Tilleul

Les PICS sont prévus par la loi du 13 août 2004 et peuvent donc être établis. De plus, un EPIC n'agit que par transfert de compétences. Pour que les PICS soient mis en œuvre, il convient que toutes les communes l'acceptent par un vote. Chez nous, le transfert de compétences fait partie de l'aménagement du territoire, qui renvoie au PICS.

Par ailleurs, depuis 2005, il existait une coresponsabilité : le Président de l'intercommunalité devenait coresponsable avec le maire. Si ce dernier constatait une infraction mais que le Président de l'intercommunalité ne signait pas l'arrêté, la procédure s'arrêtait. De plus, le fait

de disposer de la compétence en matière de défense contre l'incendie ne signifie pas qu'elle est détenue également en matière de police.

Le transfert de compétence est possible vers l'intercommunalité, même s'il est vrai qu'il serait plus juste de parler d'habilitation. La loi de 2004 avait transmis le pouvoir de police pour certaines compétences. Toutefois, les communes ne peuvent pas toujours agir seules et il est parfois nécessaire d'avoir recours au niveau où la compétence se situe. Il n'est pas choquant de mettre en place des PICS mais que le maire conserve néanmoins son pouvoir de police.

L'intercommunalité est encore vécue comme un échelon dédié aux projets. Pour autant, elle devient de plus en plus un lieu de mutualisation, ce qui permet de négocier avec les assurances et les opérateurs téléphoniques, pour les flottes de portables...

Isabelle BESANÇON, Nantes Métropole

Au sein de la Communauté urbaine Nantes Métropole, nous avons adopté l'échelle intercommunale pour la gestion des risques dès 2001. En 1987, l'incendie d'un dépôt d'engrais a généré un nuage supposé toxique, qui a entraîné l'évacuation de 35 000 personnes. À cette époque, nous ne disposions pas d'organisation de sécurité civile à notre niveau. Lors du retour d'expérience, les maires ont conclu que l'échelon communal n'était pas suffisant et qu'il fallait rechercher la complémentarité. L'intercommunalité constitue donc une valeur ajoutée pour aider les maires au quotidien. À ce titre, ma mission première est d'animer et de coordonner. J'aide donc les communes à établir leur PCS et les services de Nantes Métropole à s'organiser, sachant que nous disposons de nombreuses compétences : eau potable, assainissement, collecte des déchets ménagers, transports, voirie, éclairage public, signalisation lumineuse...

Nantes Métropole réunit 24 communes, de 300 000 (Nantes) à 1 160 habitants (Saint-Léger-les-Vignes). Le territoire est très diversifié et regroupe des problématiques très différentes. Nantes Métropole comprend 600 000 habitants et 2 600 agents. Nous disposons de nombreux services en régie directe, comme la voirie, une partie de l'eau potable et de l'assainissement...

Il existe au moins cinq bonnes raisons de gérer les risques à l'échelle intercommunale. La première est qu'un évènement grave ne se limite pas forcément aux limites communales. Le fait de travailler ensemble permet d'assurer une meilleure coordination et une plus grande solidarité entre les communes. Des économies d'échelles sont possibles. Et par la loi de 2004, l'État a légitimé l'intervention des intercommunalités. Pour autant, la démarche reste expérimentale et les PICS restent peu nombreux.

Il se pose la question du positionnement de l'intercommunalité. De fait, lorsque la Communauté urbaine s'est créée, les élus ont décidé de reprendre la compétence en matière de risques. Un service a été constitué et mon Directeur a été chargé de la mise en œuvre de la démarche. L'intercommunalité peut aussi apporter son aide en matière de prévention et d'ingénierie et aider ainsi les maires au quotidien à assumer leur responsabilité. Elle n'intervient pas « à la place de » mais « avec ». Le jour où une crise survient, nous n'assurons pas la Direction des secours mais nous restons à la disposition du maire ou du préfet.

Notre territoire fait face à différents risques (inondation, technologique, mouvements de terrain, tempête...). Dans ce cadre, la forte volonté politique nous permet d'avancer pour assumer la responsabilité qui est la nôtre en matière de service à la population. Nous disposons d'une Direction dédiée et d'un plan d'actions acté en 2004, que je coordonne. Nous devons assurer la sécurité des habitants de l'agglomération et la résilience du territoire. Nous travaillons sur tous les leviers de la gestion des risques, en favorisant l'intelligence collective et sans oublier le bon sens.

Pour le PCS, nous adoptons une démarche globale, sachant que 16 communes sur les 24 ont l'obligation réglementaire d'établir le document. Nous avons proposé aux maires d'établir 24 PCS, ce qu'ils ont accepté. Parallèlement, nous coordonnons notre propre plan de crise au

niveau de l'agglomération : le Plan d'Intervention Communautaire. De fait, les maires ont rejeté l'ingérence potentielle induite par le PICS. Nous aidons donc les communes à réaliser leur PCS et nous organisons nos services. Parallèlement, nous faisons vivre les PCS dans la durée.

L'intervention de l'intercommunalité permet de sensibiliser les 24 maires à la gestion des risques, de leur rappeler leurs responsabilités. Les services préfectoraux sont ravis de bénéficier de notre relais, sachant que le département regroupe 221 communes, ce qui représente un travail de suivi très important. Nous animons la dynamique locale grâce à une mise en réseau des communes, notamment pour favoriser les échanges de bonnes pratiques. Nous mutualisons les outils, par exemple pour établir des cartes des risques. Nous établissons le DICRIM et nous organisons les moyens techniques. De plus, le relais que nous assurons facilite les partenariats avec tous les acteurs locaux, dont certains ne seraient sans doute pas contactés par les communes directement.

Tous les deux mois, j'anime un groupe de travail transversal, mis en place en 2005, qui associe les référents « Risques » des communes. Ce groupe dispose d'un programme construit collectivement et appliqué au fil de l'année, prenant la forme de visites sur le terrain, de formations... J'interviens également dans les communes à leur demande, ce qui me permet de leur proposer une maquette de PCS. Parallèlement, nous établissons un PIC, qui nécessite de bien connaître le territoire. Dans ce cadre, nous réfléchissons également aux événements qui pourraient se produire, en fonction de la réalité du territoire. Nous coordonnons notre organisation avec celle des communes, dans le cadre du plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) départemental.

Dans le cadre du Plan intercommunal, nous disposons d'un numéro unique, qui permet de contacter l'agglomération. Pour notre part, nous organisons des astreintes, afin d'être toujours joignables. Souvent, les maires attendent que la catastrophe se produise pour déclencher le PCS. Or il est préférable de le lancer pour un petit événement, qui peut ensuite être géré facilement, plutôt que d'attendre que tout dérape et que la crise ne s'aggrave.

Depuis que le plan est en œuvre, en 2005, nous disposons d'une équipe spécialisée en risque technologique, qui travaille aux côtés des pompiers en cas de pollution, ainsi que de référents « Risque » au sein des communes et des Directions. En effet, il est très important que la gestion de crise apparaisse dans les fiches de poste. A ce stade, nous disposons de 17 PCS, pour 24 communes. De fait, le sujet n'est pas toujours prioritaire, même si la responsabilité des maires est engagée. Nous espérons enregistrer trois PCS supplémentaires d'ici à la fin du mandat et nous resterons mobilisés par la suite.

A titre d'exemple, en cas de rupture de fourniture d'eau potable, nous disposons d'un volet ORSEC départemental, qui permet de regrouper les intervenants autour d'une même table. Nous avons réfléchi aux meilleurs lieux de chaque commune permettant de réceptionner les palettes d'eau, d'organiser la distribution...

Par ailleurs, nous finançons des formations, notamment sur la communication de crise, sur la responsabilité juridique... Nous avons longtemps participé aux exercices organisés par d'autres acteurs. Depuis l'année dernière, nous proposons des scénarios aux communes, au sein desquelles nous animons des exercices. La dernière nouveauté est que le SDIS nous a proposé de nous associer aux exercices réalisés tous les lundis et vendredis dans leur véhicule « Poste de commandement ».

Suite à différents événements survenus sur le territoire de Nantes Métropole, nous organisons des retours d'expérience collectifs, formalisés dans un document type. L'objectif est de disposer d'une base de données permettant de les capitaliser. Par ailleurs, nous avons aidé les maires à établir les DICRIM, en utilisant une charte graphique unique, en suivant le cadre du décret, tout en adoptant une vision intercommunale du risque. Sur notre Intranet, un site

Gestion de crise met à disposition tous les comptes rendus de réunions, les supports, les documents types...

Au final, nous constatons que la dynamique collective est en place et que le sujet est fortement consensuel. La volonté politique ne se dément pas et Nantes Métropole a acquis une forte légitimité sur le sujet auprès de tous les acteurs locaux. De plus, les outils que nous avons développés sont visibles. Dans ce cadre, le travail d'animation et de coordination est essentiel. Je milite pour que les intercommunalités qui ne sont pas encore impliquées intègrent le processus. Dans tous les cas, il s'agit d'un travail de longue haleine, réalisé avec le peu de moyens dont disposent les communes. De plus, les expériences sont encore peu nombreuses et beaucoup reste à faire.

En conclusion, la solidarité entre les acteurs est indispensable et doit être organisée avant la crise. Les PCS et les PICS doivent vivre dans le temps, sous peine de ne servir à rien. L'animation est donc indispensable. Le préfet Hubert Blanc indique d'ailleurs : « *L'important n'est pas que le Plan ait été fait mais de faire en permanence l'élaboration du Plan* ». Enfin, la loi de modernisation de la sécurité civile aura bientôt dix ans : est-il prévu de réaliser un bilan de son application, voire de la réorienter ?

Adeline KERGOURLAY-DUGAST, Ministère de l'Intérieur

Des réflexions sont menées au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile sur le devenir de la loi de 2004 et sur les moyens de la faire vivre encore davantage.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Après avoir assisté à cette session et écouté les excellentes interventions de Monsieur LAHSOK et de Madame BESANCON, je vous invite à poser les questions que vous souhaiteriez aborder concernant cette problématique du rôle des EPCI dans les plans intercommunaux de sauvegarde.

De la salle

La Communauté de communes du Tilleul a vu sa population doubler, ce qui n'est pas sans impact sur le PICS, qui suppose d'obtenir l'aval des différents conseils municipaux et celui du conseil communautaire. Un tel élargissement peut initialement donner le sentiment de faciliter les opérations, mais il implique également l'intervention de communes qui ne sont pas directement concernées par un risque majeur, ce qui peut engendrer une réticence de la part de ces communes, qui ne souhaitent pas contribuer au PICS par l'intermédiaire des taxes prélevées par les Communautés de communes. Les avantages d'un élargissement en terme d'organisation sont donc contrebalancés par ces réticences.

Gérald LAHSOK, Communauté de communes du Tilleul

Cet aspect a été abordé lors de la rédaction du document, afin d'écartier de tels désagréments. Une commission de transferts de charges a ainsi été constituée, et les coûts ont été mesurés. Il convient d'ajouter que cette compétence n'a jamais réellement été assumée par les communes, ce qui a facilité son transfert à l'intercommunalité.

De la salle

Ma question porte sur l'avenir des PICS : se généraliseront-ils, ou les enjeux qu'ils recouvrent resteront au niveau communal ? L'État a-t-il la volonté de les soutenir ?

Isabelle BESANCON

Nous nous concentrons pour le moment sur les PCS. Lorsque nous aurons atteint nos objectifs en la matière, nous réévaluerons la dynamique PICS. Dans ce domaine, la communauté urbaine de Nantes propose un modèle intéressant : il ne s'agit pas, pour le moment, d'un PICS, ce qui nous permet de poursuivre le développement des PCS, tout en bénéficiant d'un soutien communautaire.

De la salle

S'agissant de la Communauté de communes du Tilleul, vous avez évoqué une fusion au 1^{er} janvier 2014. Qu'en est-il, dès lors, de la pérennité de votre plan ?

Gérald LAHSOK, Communauté de communes du Tilleul

Notre territoire est doté d'un PICS, ce qui n'est pas le cas de celui qui fusionne avec lui. Il s'agit d'une compétence facultative, qui pourra être rendue aux communes au bout de deux ans si cela s'avère plus pertinent. Dans l'intervalle, les 13 communes de notre territoire bénéficieront toujours de l'engagement de la Communauté de communes. Les 7 communes qui nous rejoignent devront donc se positionner. Je n'imagine cependant pas un retour en arrière au terme de ces deux ans.

Session 3

Les exercices et retours d'expérience : outils d'appropriation et de capitalisation des informations

Sandrine ARNAUTOU

Directrice générale des services, Mairie de Pulnoy

Jean-Marc CLEMENT

Directeur général des services, Mairie d'Essey-lès-Nancy

Michel NICOLAS

Directeur général des services, Mairie d'Heillecourt

Charles ROBINOT

Ingénieur, Predict Services

Sandrine ARNAUTOU, Commune de Pulnoy

Bonjour à tous. L'objet de mon propos sera particulièrement concret, dans la mesure où il s'agit de vous exposer un retour d'expérience de la gestion des inondations par la ville de Pulnoy. Je vous présenterai tout d'abord un déroulé des événements, avant de préciser le lien entre la Réserve civile et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), puis d'évoquer les difficultés rencontrées et les améliorations mises en place.

Tout a commencé le 21 mai 2013. À minuit et demi, le maire déclenche le PCS et met en place la cellule de crise en mairie, afin d'évaluer la situation sur la commune. À 00h46, un membre de la cellule de crise appelle les réservistes. À 01h13, les premiers réservistes arrivent en mairie. Deux minutes plus tard, les premières équipes sont envoyées sur le terrain en reconnaissance. À 01h20, la Préfecture appelle le maire pour demander si la commune est en mesure de gérer l'évènement seule. En effet, certaines communes voisines étaient plus touchées que Pulnoy, ce qui a mobilisé un grand nombre de pompiers. À 02h00, le maire appelle l'ensemble des équipes de reconnaissance en mairie pour faire un point général sur les conséquences des inondations. Les points sensibles sont recensés avant de répartir les moyens humains. Les équipes étaient composées de réservistes, mais également d'élus, du chef de police ou du responsable des services techniques. À 02h33, les actions entreprises sont les suivantes : dégagement des voies de circulation, mise en sécurité des automobilistes, matérialisation des dangers pour les automobilistes arrivant sur les lieux et nettoyage des regards afin de faciliter l'évacuation de l'eau. À 03h30, la décrue commence. D'autres actions sont dès lors mises en place : nettoyage des débris laissés par les eaux et aide à la population. La réserve civile et les services municipaux ont aidé les habitants à sauver ce qui pouvait l'être et ont pu apporter du réconfort. À 03h50, fermeture de la cellule de crise par le maire. À 04h00, fin de l'ensemble des chantiers, retour du matériel au centre technique. Les équipes quittent les chantiers et la mairie. Le lendemain, l'équipe municipale prend le relais de la réserve civile pour assister et aider les habitants et les entreprises : évacuation du mobilier abîmé, nettoyage, mise en place de bennes et pompage de l'eau.

La réserve civile de sécurité est un outil au service du plan communal de sauvegarde : il ne s'agit pas d'un électron libre, mais d'une composante de ce plan. Le schéma d'alerte des responsables communaux montre bien que la réserve civile est l'un des éléments de la gestion de la crise, de même que la communication, la logistique ou la police municipale. La fiche « REFLEXE » retrace le rôle du référent réserve civile en cas de déclenchement du PCS. Cette fiche précise les différentes missions de l' élu en charge : participer à la cellule de crise, activer

la réserve si nécessaire, prévoir les besoins en matériel, déterminer les membres auxquels il y a lieu de faire appel et coordonner les actions confiées aux membres bénévoles de la réserve communale de sécurité civile. À la fin de la crise, cet élu récupère l'éventuel matériel utilisé par la réserve. Il prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de l'alerte et il synthétise les difficultés rencontrées par les réservistes dans le cadre de leur mission avant de participer à la réunion de débriefing présidée par le maire. Dix autres fiches de ce type existent dans le PCS afin de bien déterminer le rôle de chacun.

Autre document du PCS qui met en avant le lien entre la réserve et le plan communal : la fiche événementielle, propre à chaque type d'évènement, en l'occurrence inondation par débordement du réseau des eaux fluviales. Après évaluation des dégâts, les réservistes apparaissent et sont envoyés là où ils seront utiles aux sinistrés, ou mis à disposition du service technique. Le lien entre les réservistes et le PCS, leur rôle dans la gestion de la crise est une nouvelle fois mis en avant.

Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées, ce qui a permis d'apporter des améliorations. La réunion de débriefing a permis de réunir tous les acteurs de la gestion de la crise. Première complexité mentionnée : la difficulté pour joindre les acteurs communaux. Certains numéros de téléphone n'étaient pas à jour. Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs n'ont pas entendu leur téléphone. Il a fallu sensibiliser les acteurs à la nécessité de mettre à jour les numéros en cas de changement. De même, il a été nécessaire de préciser le bon emplacement du téléphone dans l'habitation.

Autre difficulté : la mobilisation de certains agents communaux. Tous n'ont pas souhaité venir. D'autres étaient eux-mêmes sinistrés. Nous avons donc sensibilisé le personnel à la possibilité d'être appelé par le maire pour intervenir lors d'évènements importants. Ce point a été précisé dans le règlement intérieur de la collectivité, et formalisé sur les fiches de postes de certains agents municipaux. La discipline des acteurs dans la cellule de crise a également été mentionnée comme entrave au bon fonctionnement de celle-ci, chacun souhaitant se rendre dans le quartier qu'il connaissait. Le maire a donc dû recadrer les agents et rappeler la nécessaire centralisation du commandement. Un autre rappel a porté sur la chronologie-type de l'organisation de la cellule de crise :

- rassemblement des acteurs communaux de la cellule,
- constitution des équipes communales de repérage,
- compte-rendu de la situation en mairie,
- constitution de chantiers et d'équipes mixtes,
- travail sur le terrain,
- compilation des rapports et des actions menées par chaque équipe.

L'utilisation des messages radio a également posé problème. La communication était parfois difficile entre le terrain et la cellule de crise. En décembre 2012, nous avons formé les réservistes à l'alphabet phonétique et aux règles de transmission d'un message.

Le manque de matériel a également été pointé. Depuis, nous avons acquis des lampes frontales, des gants, des pompes et des gilets réfléchissants pour le personnel communal et les élus.

Par ailleurs, nous avons constaté une mobilisation insuffisante de la réserve pour l'après-évènement. Le lendemain matin, les services techniques ont pris la relève des réservistes : or, nous nous sommes aperçus que nous aurions pu davantage solliciter ces derniers pour porter assistance à la population.

Enfin, certains réservistes se sont mis en danger pour rejoindre la cellule de crise. Nous avons dû leur rappeler que, pour porter assistance à la population, il convenait avant tout de se protéger soi-même.

La réserve civile et le plan communal sont de bons outils de sécurité civile, mais il est difficile de les faire vivre : de tels évènements ne surviennent pas souvent, ce qui explique que les personnes se démobilitent. Nous nous employons à mener un travail de fond de façon à entretenir la cohésion entre les réservistes.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Vous nous avez permis de passer de l'aspect théorique de la rédaction d'un PCS à la réalité du terrain, avec ces facteurs parfois irrationnels qui sont le propre de toute intervention humaine. Il est important de bien en prendre conscience.

Jean-Marc CLÉMENT, Commune d'Essey-lès-Nancy

Essey-lès-Nancy a également été confrontée aux inondations auxquelles faisaient face dans le même temps nos amis de Pulnoy. Cependant, nous avons subi l'évènement de façon différente : contrairement à Pulnoy, nous sommes adossés au plateau de Malzéville. Le Grémillon, petit court d'eau d'ordinaire tranquille, est monté à plus d'un mètre dans la ville, qui a été coupée en deux par une véritable rivière. En parallèle, des eaux ruisselaient des coteaux. Nous avons également été confrontés à une crise de l'eau potable, ce qui nous a conduits à mettre en place une distribution.

Ces deux évènements nous ont amenés à reconsidérer notre position vis-à-vis des risques et du plan communal de sauvegarde. Sur le territoire d'Essey-lès-Nancy, nous disposons d'une réserve communale depuis 2006. Cette réserve communale mène des exercices réguliers, en partenariat avec le SDIS, ce qui permet une réelle complémentarité en termes de responsabilités respectives et d'instauration d'une véritable culture du risque. Cependant, lorsque ces évènements sont survenus, nous avons pu constater à quel point le PCS reste un document très théorique, qui n'est pas en mesure de tout prévoir.

Le soir de l'évènement, plusieurs communes ont subi une coupure de courant, dans la mesure où trois transformateurs ERDF avaient disjoncté. 1 500 foyers - et la mairie elle-même - étaient donc dans le noir lorsque nous avons dû mettre en place la cellule de crise. Sans électricité, notre réseau téléphonique numérique était également coupé. Nos téléphones portables, utilisés jusque tard dans la soirée en raison d'une réunion de la majorité municipale, n'étaient pas chargés. Le PCS mis à jour n'existait que sous forme numérique : ne demeurait donc qu'un unique exemplaire papier qu'il nous était impossible de photocopier. Comment mettre en place une cellule de crise sans aucun des moyens technologiques dont nous disposons habituellement ? Nous avons décidé très tôt de ne pas appeler les agents et les élus les plus éloignés, afin de ne pas les mettre en danger. De fait, la cellule est très réduite. Or, le PCS fonctionne de façon pyramidale : le maire appelle son directeur général des services, qui contacte à son tour ses chefs de pôles. Mais ce soir-là, nous n'étions que six ou sept à la mairie, ce qui nous a conduits à prendre en charge plusieurs responsabilités. Dans notre malheur, nous avons parmi nous un élu travaillant à la gestion de crises à la SNCF. Son expérience nous a permis de recadrer la cellule de crise et de nous remobiliser. Nous avons été contraints à une forme de « bricolage » pour faire face à des situations imprévues, ce qui a provoqué une perte de temps dommageable. Les évènements étaient tels que nous n'avons pas été en mesure d'avoir une vue globale du problème. Nous avons également pris conscience que nous étions restés sur le strict périmètre de notre commune : nous n'avions pas connaissance des évènements survenus sur les territoires voisins, et inversement. Ainsi, une déviation a été mise en place sur la commune voisine sans que nous en soyons informés, ce qui a conduit les automobilistes vers le quartier le plus sinistré d'Essey-lès-Nancy. La coordination entre communes était donc insuffisante. Très tôt, les pompiers nous ont demandés de prendre contact avec les commerçants de la zone d'activité. Or, la plupart des numéros nous étaient inconnus ou étaient erronés.

Une autre crise est survenue peu après, qui a concerné l'eau potable. Nous appartenons à une Communauté urbaine : les compétences en matière d'eau et d'assainissement relèvent donc du Grand Nancy. Une mesure avait été prise pour que, dans des circonstances de crise, une communication soit transmise aux habitants pour les inviter à ne plus consommer d'eau. Or, cette information est tombée au niveau de l'intercommunalité : la préfecture ne nous a jamais prévenus de cette crise. De plus, un problème de coordination est apparu avec les collègues du Grand Nancy qui ont acheminé l'eau potable jusqu'à notre commune. Il aurait été nécessaire qu'un agent de la commune ou de l'intercommunalité soit présent sur place et soit le seul interlocuteur. Dans le cadre d'une gestion de crise, l'existence de plusieurs entrées est source de désordre.

Comment améliorer nos procédés ? Nous avons acquis le matériel qui nous manquait et nous faisons preuve de davantage de rigueur quant à l'emplacement des clés des portes et des véhicules. L'actualisation des listes d'appels a été facilitée par la sensibilisation des commerçants. Le Grand Nancy a proposé aux directeurs généraux de services de mener une réflexion sur la façon de travailler conjointement sur ces questions, ce qui a conduit à la désignation d'un interlocuteur unique entre la commune et l'intercommunalité. Il était nécessaire de prendre des mesures fortes car, si un tel événement se renouvelait et que nous n'avions rien amélioré entre temps, la responsabilité pénale des élus, du DGS ou des services techniques aurait été mise en cause. La réserve s'est révélée très précieuse dans cette crise, notamment pour le nettoyage. Les agents de la commune ont pris en charge le domaine public, tandis que les particuliers ont été soutenus par la réserve civile. Nous avons convenu qu'il était nécessaire de prévoir une version du PCS à destination du grand public, afin que la population se l'approprie. Des fiches actions seront ainsi transmises aux habitants, afin de décliner le PCS de façon concrète et de responsabiliser les habitants. Nous souhaitons en définitive les rendre acteurs de la sécurité de leur foyer, sans pour autant les alerter trop régulièrement sur des risques éventuels, qui pourraient ne pas se concrétiser, ce qui aurait pour effet de les démobiliser à long terme.

Michel NICOLAS, Commune d'Heillecourt

Je n'ai pas été confronté aux mêmes difficultés que mes collègues au cours de cette fameuse nuit. Une seule personne de la commune était mobilisée, en l'occurrence le maire d'Heillecourt, en tant que vice-président en charge de l'assainissement. Il a directement été contacté dès que les premiers incidents ont été portés à la connaissance de la Communauté urbaine.

Nous disposons d'un plan depuis plusieurs années, et nous nous sommes appuyés sur l'expertise d'une jeune universitaire, qui nous a accompagnés dans une démarche de prévention. Sur l'année 2013, nous avons mis en œuvre la mission de cette personne, à travers la vulgarisation du document unique et la mise en place d'un exercice dans deux bâtiments communaux. Une partie du travail qu'elle a réalisé vient compléter notre dispositif et nos protocoles.

Heillecourt, dans le Grand Nancy, est une ville de 365 hectares, accueillant 5 881 habitants. Notre culture de la prévention est déjà ancienne, avec la présence de patrouilleurs scolaires depuis plus de 25 ans. Nous avons mis en place un centre de formation au secourisme, agréé par la Préfecture, ainsi qu'un contrat local de sécurité intercommunale avec deux communes voisines. Notre PCS comporte les Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des écoles, ainsi que le Plan canicule et diverses interventions de la police municipale dans les écoles sur le sujet de la prévention.

Intéressons-nous à présent aux exercices qui ont été menés dans deux bâtiments, en l'occurrence un foyer pour personnes âgées et une crèche. Chaque exercice était précédé d'une préparation, avant évacuation des bâtiments, constats et remédiations. Notre commune

a la particularité d'être urbanisée autour d'un grand parc vert de 35 hectares. Le foyer et la crèche sont en bordure du parc, mais séparés par celui-ci. Le foyer est un bâtiment de 33 appartements, avec pour particularité de compter des résidents autonomes dont l'âge varie de 66 à 97 ans. La préparation s'est déroulée en collaboration avec le SDIS, l'ancien responsable des services de sécurité de la ville de Nancy, l' élu responsable du foyer et notre jeune stagiaire. Chaque résident disposait préalablement d'une consigne à respecter en cas d'incendie, rappelant les dispositions principales.

Le constat présenté au terme de l'exercice évoque des difficultés rencontrées en raison de l'âge et de la vulnérabilité de la population concernée. Notre système d'alarme, notamment, n'était pas suffisamment audible. La quasi-totalité des personnes se sont bien déplacées. Le rappel des règles de sécurité a été mené par les responsables du SDIS, les agents de la ville et la police. Nous avons constaté des problèmes au niveau d'un ascenseur, qui ont été réglés depuis. En définitive, nous sommes parvenus à rassembler et à évacuer les personnes en six minutes, ce qui constitue un résultat correct.

S'agissant du second exercice, nous avons fait appel aux mêmes professionnels pour évaluer l'organisation du personnel. La crèche compte 25 enfants, répartis en sections de cinq enfants dirigées par une auxiliaire. Pour faciliter l'évacuation, il a été décidé de déposer les bébés dans des lits à roulettes, tandis que les enfants capables de marcher étaient menés par une auxiliaire. L'évacuation s'est déroulée en trois minutes. Aucun problème sérieux n'avait été constaté lors de la visite préalable.

Ces exercices ont naturellement leur intérêt, mais il convient également d'établir un lien avec les services, afin que les agents soient mobilisés et informés des tâches qui leur incombent. Les informations relatives au plan communal et aux exercices d'évacuation sont présentées en comité technique et travaillées dans le cadre du document unique, avec le personnel territorial. Un certain nombre de protocoles ont été détaillés concernant le rôle et l'organisation de la crèche, afin d'être transmis aux agents.

S'agissant du document unique, nous avons constaté une réticence des agents à modifier leurs comportements. Les règles peuvent être perçues comme contraignantes. Un défaut de connaissance des métiers et des dangers qui leur sont liés a également été constaté. Chacun souhaite travailler à sa manière et réagit différemment aux consignes de sécurité. Les protocoles réalisés avec la jeune universitaire ont permis de procéder à un rappel des règles et de personnaliser le document service par service. Des mises à jour régulières du document unique sont réalisées, notamment sur la thématique de la santé au travail (gestes et postures). Des formations et recyclages secourisme sont également organisés pour l'ensemble des personnels, avec la mise en place de formations à l'utilisation et l'emploi des extincteurs. Notre objectif est de poursuivre chaque année cette dynamique de prévention.

La conclusion des travaux de cette universitaire nous pousse à toujours nous améliorer, car les réactions des personnes sont imprévisibles. Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui nécessite une remise en cause régulière et quotidienne.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Merci pour cette intervention, qui a mis en lumière des types d'établissements particulièrement sensibles. Je vous propose à présent de passer aux questions.

De la salle

Vous avez évoqué l'évacuation d'un foyer de personnes âgées et d'une crèche. Les établissements scolaires sont dotés d'un PPMS (Plan particulier de mise en sûreté), qui est rédigé sous la responsabilité du directeur d'établissement. Est-il contrôlé ou avalisé au niveau

préfectoral ou du SDIS ? Il s'agit en effet de populations très sensibles, auxquelles une grande attention est portée.

Michel NICOLAS, Commune d'Heillecourt

Les PPMS sont intégrés dans notre PCS. Nous comptons trois groupes scolaires. Les documents ont été établis avec le concours de la ville, puis mis à jour avec l'Éducation Nationale. Pour chacun de nos établissements, la police municipale suit les différents exercices avec l' élu qui en a la responsabilité. Chaque année, en effet, les enseignants sont tenus d'organiser un exercice d'évacuation. Ils ont également l'obligation d'être en capacité de pouvoir s'isoler dans une pièce sécurisée : chaque groupe scolaire détient les équipements nécessaires pour faire face à une crise. Dans certains groupes scolaires, les enseignants demandent aux services techniques de déclencher le dispositif d'alarme sans les avertir préalablement.

De la salle

Vous avez évoqué l'appel du préfet, qui souhaitait savoir si Pulnoy avait besoin des services d'incendie et de secours. N'avez-vous donc pas contacté le SDIS ?

Sandrine ARNAUTOU, Commune de Pulnoy

Le SDIS a appelé la mairie pour avoir connaissance des premiers constats, afin de déterminer si une intervention des pompiers était nécessaire.

Charles ROBINOT, Predict services

Predict Services participe à la réalisation de plans intercommunaux de sauvegarde depuis de nombreuses années. Je souhaitais partager avec vous aujourd'hui un retour d'expérience faisant suite à un épisode orageux survenu le 20 octobre 2013 dans le Val de Tave, au cours duquel un certain nombre de PCS ont été activés.

Predict Services compte trois actionnaires : Météo France, Astrium et BRL, société d'économie mixte dont l'actionnaire principal est la région Languedoc-Roussillon. Notre société rassemble donc plusieurs compétences, météorologiques, hydrologiques et informatiques. Son objectif est de réaliser des PCS, mais également d'apporter un maximum d'informations permettant de les activer à bon escient. Depuis 2004, 300 évènements ont été suivis. 500 PCS et PIS ont été réalisés. Plus de 20 000 communes de France sont assistées par Predict Services, notamment dans le cadre de partenariats avec des assureurs tels que Groupama ou GAN.

Le concept de la société porte sur le savoir, ce qui suppose de bien connaître les phénomènes ainsi que la vulnérabilité des territoires. L'objectif est de transmettre aux élus une information pertinente, leur permettant de décider de la mise en place des actions. Avant que le phénomène ne se produise, il s'agit de mettre en place un maximum de prévention et d'organisation. Pendant l'évènement, l'anticipation devient cruciale : les minutes ou les heures que nous pouvons gagner à l'approche d'un phénomène qui provoquera des inondations seront extrêmement précieuses dans l'activation d'une cellule de crise et dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions. Enfin, les retours d'expérience sont essentiels et permettent d'améliorer les processus engagés.

Le Val de Tave est une Communauté de sept communes, qui fait face à une problématique hydrologique unique, en l'occurrence celle du bassin versant de la Tave. Ce territoire a subi de très importantes inondations, notamment en 2002. La Tave est un affluent de la Cèze, cette rivière étant elle-même un affluent du Rhône. Ces communes avaient envisagé la mise en place d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PIS) : en effet, la problématique était la même pour l'ensemble du territoire, notamment en raison de la présence de petits ruisseaux qui ont tendance à déborder, mais également d'un phénomène de ruissellement. La volonté

territoriale était une mutualisation à l'échelle du bassin versant de la Tave, avec une réalisation d'études et la construction de PCS pour chaque commune, dans le cadre d'un projet intercommunal. L'ambition était également d'utiliser des systèmes d'aide à la décision. Cette mutualisation visait la mise en œuvre de moyens d'information des populations, notamment des automates d'appels, mais également de moyens de gestion de crise face à des phénomènes extrêmes.

Le PIS a été développé en février 2007, à la suite d'inondations survenues en 2005. Un document unique avait été réalisé avec trois livrets qui retraçaient l'organisation communale et les procédures de gestion de crise et qui prévoyaient la possibilité de mutualiser les moyens humains et techniques, ainsi que les moyens d'accueil. Un annuaire de crise a également été mis en commun, afin de disposer des coordonnées des communes voisines. Un plan d'intervention gradué avait été établi et décliné pour chacune des communes, afin de distinguer les secteurs les plus sensibles et de graduer les actions en fonction de l'importance du phénomène.

Le 20 octobre dernier, ces communes ont fait face à des précipitations intenses et localisées, dans une durée réduite. Les informations météorologiques sur ce phénomène ont été transmises depuis une vigie, par téléphone et par l'intermédiaire d'une plateforme Internet. Nous avons informé les communes par anticipation dès l'approche du phénomène, qui avait déjà provoqué de fortes pluies de Narbonne au Vaucluse. Le Val de Tave a ainsi été informé une heure avant l'arrivée du phénomène, ce qui a permis aux communes de déclencher un certain nombre d'actions.

En quatre heures, les précipitations ont été évaluées entre 140 et 200 millimètres selon les zones, et ont causé des dommages importants sur la voirie et les habitations. L'anticipation a permis une surveillance active des secteurs sensibles identifiés dans les PCS et le PIS, ainsi qu'une surveillance sur le terrain. Les premiers débordements ont ainsi été anticipés. Dans trois communes, le plan 1 du PIS a été activé, avec la fermeture des voiries et des actions d'information préventive des habitants les plus vulnérables.

L'accompagnement s'est poursuivi jusqu'à la sortie de crise.

Gérard FILLON, Association des Maires de la Meuse

Vous avez souligné l'importance de ces phénomènes, dont la rapidité et l'intensité sont redoutables, et qui imposent donc une grande réactivité.

De la salle

Vous avez évoqué l'utilisation d'automates pour informer la population. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Charles ROBINOT, Predict services

La mise en œuvre de l'automate relève de la communauté, qui avait mis en place un automate d'appels sur l'ensemble des sept communes. Cette information a donc été transmise par un prestataire. Nous aidons la collectivité en lui indiquant à quel moment il convient d'informer la population : notre rôle se limite à l'aide à la décision.

De la salle

Un travail similaire est mené par l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse, qui dispose d'un logiciel de gestion des crues sur la Meuse (OSIRIS), logiciel qui est couplé avec Vigicrues (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).

De la salle

Dans nos communes, nous disposons de sirènes qui ne sont plus entretenues depuis longtemps. Un nouveau système doit être mis en place par la préfecture pour alerter les populations : qu'en est-il exactement ?

Adeline KERGOURLAY-DUGAST, Ministère de l'Intérieur

La réflexion du Ministère de l'Intérieur porte sur le SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations), qui conjugue un nombre de sirènes plus restreint qu'auparavant et le réseau de téléphonie mobile : le Ministère de l'Intérieur travaille avec les opérateurs pour que des messages d'alerte soient transmis aux téléphones.

Conclusion des échanges et conclusions générales

René FEUNTEUN

AFPCN

Adeline KERGOURLAY DUGAST

DGSCGC, Ministère de l'Intérieur

René FEUNTEUN, AFPCN

Merci pour l'organisation de cette journée avec le concours de l'AFPCN. Notre association réunit un certain nombre de personnes physiques et morales; elle est organisée autour d'un Conseil d'Administration, d'un Bureau et d'un Conseil Scientifique. Elle émet un certain nombre de propositions et conduit différentes actions qui contribuent à la définition et la promotion de politiques publiques, notamment en termes de gouvernance de gestion des risques, qu'il s'agisse de risques naturels ou technologiques. Nous sommes essentiellement subventionnés par le Ministère du Développement Durable et le Ministère de l'Intérieur, avec lequel nous avons pu organiser cette quatrième rencontre régionale d'information sur les PCS.

Nous nous situons dans une époque de vulnérabilité croissante car les systèmes sont de plus en plus complexes et donc fragiles. Il nous faut trouver des moyens d'être réactifs et d'atténuer les effets des aléas qu'ils soient majeurs mais également plus courants et récurrents. Si nous nous préparons à la catastrophe, nous devrions être moins vulnérables le jour où elle se produira.

A cet égard, la question des indemnités post catastrophes se pose dès à présent notamment au regard des coûts croissants des dommages et de la probabilité d'événements destructeurs majeurs (type Xynthia ou tempêtes de 1999). Pourrons-nous continuer à indemniser les dégâts consécutifs à des phénomènes prévisibles alors qu'il nous faut sans doute nous préparer à provisionner des sommes importantes dans la perspective de situations très destructrices ?

Des différents témoignages que nous avons entendus aujourd'hui, je retiendrai quelques points qui me paraissent essentiels :

- Tout d'abord, sur les dimensions "information et communication" des PCS, nous avons mis en évidence que nous travaillons bien sur la chaîne " prévention, veille, vigilance et gestion de crise", c'est à dire le lien prévention -secours. Dans ce cadre, la loi de 2004 sur la sécurité civile a regroupé les DICRIM et les PCS, comprenant ainsi une information sur les risques probables et une autre sur la capacité locale de réaction. Pour réagir au mieux lorsque l'évènement survient, il est nécessaire d'avoir préalablement sensibilisé la population. Pour ce faire, vous disposez de différentes sources d'information qu'elles soient locales ou nationales et d'un certain nombre d'outils. À ce propos, il convient de citer internet qui se généralise et permet d'accéder aux informations utiles ainsi que les réseaux sociaux qui permettent leur diffusion, mais qui peuvent également propager des rumeurs. Cet outil doit être utilisé correctement, au profit notamment de la prévention. Enfin, il convient de tenir compte des informations qui proviennent des services de l'État ou des réseaux d'élus.
- Le deuxième grand sujet que je tenais à aborder porte sur le PCS comme mode d'organisation du commandement local. Rappelons que le maire peut être pénalement responsable, comme l'ont montré certaines mises en examen d'élus au cours des années précédentes – même si à ma connaissance aucune d'elles n'a à ce jour débouché sur une condamnation. Il s'agit de forger un outil de la collectivité

territoriale qui est le maître d'ouvrage du PCS. Elle doit définir ses priorités, les expliciter auprès de la population et veiller à leur bonne prise en compte notamment lorsqu'elle fait appel à un maître d'œuvre pour établir le document. C'est l'occasion d'une réflexion sur la gouvernance du risque, à partir de retours d'expérience locaux qui sont probablement encore trop peu formalisés aujourd'hui. Il convient de rester le plus simple possible et de travailler sur un document souple, adapté à la réalité de la commune sans se sentir enfermé dans un modèle trop contraignant. C'est également l'occasion d'élargir la réflexion au plan intercommunal, ce qu'encourage la loi de 2004 et qui est, de fait, indispensable car les communes ne fonctionnent pas en autarcie.

Point important: la fiabilité dans le temps du dispositif que vous mettez en place. Un PCS constitue un chantier permanent : vous devez régulièrement travailler à son actualisation.

- Troisième point: La loi de 2004 rappelle fermement que chacun est acteur de sa propre sécurité, mais également de la sécurité collective. Le secours de proximité et de voisinage reste une donnée fondamentale. Nous devons nous interroger sur la place et l'implication du citoyen dans le dispositif et capitaliser sur les gisements de compétences qui existent dans les collectivités. Je tiens ainsi à insister sur la notion d'expertise locale qui peut venir en soutien aux responsables locaux. Les diagnostics locaux, synthèse de l'observation et de la connaissance du terrain associées aux données fournies par les structures nationales, doivent être ainsi encouragés et développés.

Je terminerai en vous indiquant que le Ministère du Développement Durable organise les 2 et 3 décembre prochains à Bordeaux les Assises Nationales des Risques Naturels. Celles ci sont ouvertes à tous. Vous pouvez vous y inscrire par Internet jusqu'au 19 novembre.

Je vous remercie

Adeline KERGOURLAY DUGAST, Ministère de l'Intérieur

Je ne peux que saluer la qualité et la richesse des témoignages auxquels nous avons pu assister. Les différents intervenants sont parvenus à démontrer que le PCS devait être démystifié. Le maître-mot de la construction du PCS doit être le pragmatisme. Toute organisation qui a été mise en place dans le cadre d'une crise, quelle que soit son ampleur, constitue déjà un embryon de PCS, qu'il conviendra de formaliser. N'hésitez pas à saisir les services de l'État : nous sommes prêts à travailler avec vous.

Enfin, les témoignages ont également démontré l'importance de la capitalisation de l'expérience. Après un évènement, pensez à organiser un retour d'expérience, afin de faire le point sur ce qui a fonctionné et sur ce qui nécessite des améliorations, dans le but de mettre à jour le PCS.

Rose-Marie FALQUE, Association des Maires de Meurthe-et-Moselle

Sans revenir sur ce qui a été évoqué précédemment - document obligatoire, responsabilité pénale des maires, mise en œuvre simple et concrète, réflexion dans le cadre de l'intercommunalité, exercices avec la réserve civile - je rappellerai que la préfecture, le SDIS, le Centre de Gestion, des sociétés comme Predict et les associations d'élus sont présents pour vous aider.

Au terme de cette journée, je tiens à adresser mes remerciements à l'AFPCN pour sa contribution et pour le caractère très concret de cette manifestation et des témoignages des intervenants.